



ANIMAUX DOMESTIQUES

Convention d'Assistance

Juillet 1995

1670-1.10.18



**Notez ici
les renseignements utiles
en cas de demande d'assistance**

VOTRE NUMÉRO DE SOCIÉTAIRE

VOTRE NUMÉRO DE CONTRAT

FIDÉLIO _____

CHEVAL-PONEY _____



Information générale

Les personnes désignées aux statuts de la GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES ont seules la possibilité de souscrire auprès de cette dernière.

Les garanties présentées dans cette Convention sont accordées par la société mentionnée sur vos Conditions Particulières.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES
et ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE**

ont confié l'exécution des prestations d'assistance à :

FIDELIA ASSISTANCE
377 768 601 R.C.S. Nanterre
Adresse postale :
27, quai Carnot - 92212 Saint-Cloud

Dans cette Convention :

“nous”, “nos”, “notre” se rapporteront au service ASSISTANCE GMF,
“vous”, “vos”, “votre” se rapporteront aux bénéficiaires.

Comment faire intervenir l'assistance ?

➤ Par téléphone

Nous intervenons sur simple appel téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

■ De France métropolitaine et des DROM

0 800 00 12 13 Service & appel gratuits

01 47 11 12 13

■ De l'étranger

33 1 47 11 12 13 (précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international).

■ Pour les sourds ou malentendants

Vous pouvez communiquer par SMS au **06 72 22 84 60**

➤ Par fax : 01 47 11 12 90

➤ Par courrier

■ Adresse

FIDELIA ASSISTANCE/ASSISTANCE GMF
27, quai Carnot
92212 Saint-Cloud

Pour nous permettre de vous répondre plus rapidement et plus efficacement, veuillez joindre à votre demande les renseignements suivants :

- nom,
- adresse,
- numéro de contrat d'assurance,
- date et lieu de premier appel,
- éventuellement le numéro de dossier qui vous a été communiqué lors de votre demande de secours,
- et suivant le cas, **les originaux des justificatifs** des frais remboursables par nous.

Aussitôt prévenus, nous vous viendrons en aide.

Toute prestation doit être effectuée avec notre accord.

I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 • Conditions d'intervention	10
2 • Vos obligations	10
3 • Nos obligations	10
4 • Vie du contrat	10
5 • Subrogation	10

2 ASSISTANCE POUR LE CONTRAT FIDÉLIO

1 • Bénéficiaire	12
2 • Territorialité	12
3 • Prestations	12
4 • Tableau des prestations et des plafonds	13

3 ASSISTANCE POUR LE CONTRAT CHEVAL-PONEY

1 • Bénéficiaire	16
2 • Territorialité	16
3 • Conseils pour gagner du temps	16
4 • Prestation	16
5 • Tableau des prestations et des plafonds	17

4 EXCLUSIONS GÉNÉRALES

1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 ■ Conditions d'intervention

Les prestations qui n'ont pas été effectuées avec notre accord, ou qui n'ont pas été organisées par nos services, ne donnent droit, a posteriori, à aucun remboursement ni indemnité compensatrice.

Vous vous engagez à supporter les frais occasionnés par le déclenchement injustifié de nos prestations.

2 ■ Vos obligations

Vous vous engagez à fournir, le jour de votre appel, les renseignements suivants afin de faciliter notre intervention :

➤ votre numéro de contrat Fidélio ou Cheval-Poney,

- votre nom,
- votre adresse exacte,
- tous les renseignements nécessaires à la réalisation de nos prestations.

3 ■ Nos obligations

Nous nous engageons à mettre en œuvre, conformément aux dispositions de la présente Convention, les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer le service des prestations d'assistance 24 heures sur 24, week-ends et jours fériés compris.

Nous nous engageons à garantir le caractère confidentiel de toute information que vous nous aurez communiquée selon les dispositions prévues par la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et Libertés.

4 ■ Vie du contrat

Les modalités de gestion de cette Convention sont celles décrites au chapitre "Vie du contrat" des Conditions Générales régissant

l'assurance de votre animal auprès de GMF Assurances ou de LA SAUVEGARDE.

5 ■ Subrogation

Nous sommes subrogés, dans les termes de l'article L 121-12 du Code des assurances, jusqu'à concurrence de l'indemnité

payée par nous, dans vos droits et actions contre tout responsable du sinistre.

2

ASSISTANCE POUR LE CONTRAT FIDÉLIO



1 ■ Bénéficiaire

Le souscripteur, pour l'animal assuré.

2 ■ Territorialité

Les prestations d'assistance sont valables en France métropolitaine et dans les DROM.

3 ■ Prestations

Après appel préalable et obligatoire à nos services.

■ Pour rechercher votre animal

À la suite de la perte ou du vol de votre chien ou de votre chat, nous nous engageons à effectuer les démarches suivantes :

- prendre contact avec le fichier national (canin ou félin) des animaux tatoués pour signaler la disparition de l'animal et indiquer son numéro de tatouage,
- téléphoner au centre de la Société Protectrice des Animaux, à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche de l'endroit où a disparu l'animal afin de leur indiquer :
 - le nom et la race de l'animal,
 - le numéro de tatouage,
 - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du maître,
- passer une annonce dans les journaux locaux.

■ Lorsque votre animal est retrouvé

Nous organisons et prenons en charge votre transport aller/retour pour récupérer votre chien ou votre chat s'il est retrouvé **à plus de 100 Km de votre domicile**.

Pour exécuter notre prestation le transport s'effectue en train 1^{ère} classe ou avion classe touriste si le trajet est supérieur à **5 heures**, ou par tout autre moyen de notre choix, à condition que le montant des frais ne dépasse pas les coûts qui auraient été engagés par les moyens ci-dessus définis.

Nous réservons votre hébergement dans une chambre d'hôtel pour une nuit, si le voyage aller excède **500 Km**. Nous prenons en charge ces frais d'hébergement à concurrence de **46 €**.

Nous prenons en charge les frais de chenil dans l'attente du retour, à concurrence de **77 €**.

Notre garantie n'intervient que pour les animaux tatoués et à jour de leurs vaccinations.

4 Tableau des prestations et des plafonds

PRESTATIONS	PLAFONDS TTC
<p>Recherche du chien ou du chat</p>	<p>Organisation et prise en charge de démarches, contacts téléphoniques, annonces dans les journaux locaux sans limitation de somme</p>
<p>Récupération du chien ou du chat (si retrouvé à + de 100 Km de votre domicile)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Titre de transport - Frais d'hébergement pour une nuit à concurrence de 46 € lorsque le voyage excède 500 Km - Frais de chenil à concurrence de 77 €

3

ASSISTANCE POUR LE CONTRAT CHEVAL-PONEY



1 ■ Bénéficiaire

Le souscripteur, pour le cheval ou le poney assuré.

2 ■ Territorialité

Les prestations d'assistance s'exercent en France métropolitaine.

3 ■ Conseil pour gagner du temps

SECOURS AUX CHEVAUX/PONEYS MALADES OU BLESSÉS

Préparez les renseignements suivants avant votre appel :

- nom du cheval ou du poney,
- nom, adresse, du propriétaire,

- lieu où se trouve l'animal : adresse et numéro de téléphone de la personne qui en a la garde,
- symptômes de la maladie et depuis quand sont apparus les premiers signes,
- nom, adresse et téléphone du vétérinaire traitant habituel.

4 ■ Prestation

Après appel préalable et obligatoire à nos services.

■ Contacts et conseils d'un vétérinaire spécialisé

Aussitôt prévenus, nous organisons les contacts nécessaires entre notre vétérinaire Conseil, le vétérinaire traitant habituel, le propriétaire et/ou la personne responsable des soins quotidiens donnés à l'animal (palefrenier, Responsable de club...).

En accord avec notre vétérinaire, nous conseillons techniquement le vétérinaire traitant sur la conduite à tenir en fonction des lésions décrites.

Le cas échéant, notre vétérinaire peut préconiser l'orientation de l'animal vers un établissement spécialisé ou venir assister le bénéficiaire, ce déplacement s'effectuant sur le seul avis de notre vétérinaire, **les frais de déplacement restant à la charge du propriétaire.**

5 Tableau des prestations et des plafonds

PRESTATIONS	PLAFONDS TTC
Contact vétérinaire	<ul style="list-style-type: none">- Conseils techniques avec déplacement éventuel- Frais de déplacement, le cas échéant, à la charge du propriétaire

4

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Nous ne serons pas tenus responsables des manquements ou contretemps à l'exécution de nos obligations qui résulteraient de cas de force majeure ou d'événements tels que :

- **guerres civiles ou étrangères, révolutions, grèves, saisies ou contraintes par la force publique, interdictions officielles, piraterie, effets nucléaires ou radioactifs, empêchements climatiques et intensité anormale d'un agent naturel.**

Nous ne sommes pas tenus d'intervenir dans le cas où vous avez commis, de façon volontaire, des infractions à la législation en vigueur, ou dans le cas d'interdictions données par les autorités locales ou de tutelle.

NOUS NE GARANTISSONS PAS :

- **la perte ou le vol des chiens au cours d'une partie de chasse,**
- **les conséquences :**
 - **d'actes intentionnels ou dolosifs,**
 - **de l'usage abusif d'alcool (ivresse, alcoolisme),**
 - **de l'usage de drogues ou de stupéfiants non ordonnés médicalement.**

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92597 Levallois-Perret cedex - Adresse postale : 45930 Orléans cedex 9
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 323 562 678 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92597 Levallois-Perret cedex - Adresse postale : 45930 Orléans cedex 9 - GMF ASSURANCES - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 398 972 901 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92597 Levallois-Perret cedex
Adresse postale : 45930 Orléans cedex 9 - LA SAUVEGARDE - Société anonyme d'assurance au capital de 38 313 200 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 612 007 674 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92597 Levallois-Perret cedex - Adresse postale : 45930 Orléans cedex 9